

COMMUNE DE GRANDSON

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION
"AU BORD DU LAC"

PLAN

ECH : 1/500

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE
LE 09.02.04

La Syndique : Myriam Sandoz

Le Secrétaire : André Jeanmonod

DEPOSE A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU 13.02 AU 15.03.2004

La Syndique : Myriam Sandoz

Le Secrétaire : André Jeanmonod

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL
LE 13.05.2004

Le Président : Antonio Vialatte

La Secrétaire : Michèle Cornu

APPROUVE PREALABLEMENT PAR LE
DEPARTEMENT COMPETENT

LAUSANNE, LE 9 AOUT 2004

MISE EN VIGUEUR LE 9 AOÛT 2004

Document élaboré par FISCHER & MONTAVON
Sur la base de la mensuration cadastrale. Plan de situation établi par Reto Barbian géomètre officiel à Grandson

Légende :

- Périimètre du PPA
- Limite de secteur fixe
- Limite de secteur déplaçable
- Zone d'utilité publique "déchetterie"
- Zone d'utilité publique "station d'épuration"
- Zone d'utilité publique "sports, détente et loisirs en plein air"
- Aire forestière
- Limite de forêt valant constatation officielle de nature forestière
- Limite de la bande inconstructible de 10m. à la lisière, à titre indicatif
- Périimètre d'implantation des constructions
- Accès véhicules
- Desserte véhicule
- Aménagement de la déchetterie à titre indicatif
- Cordons boisés à maintenir
- Cordons boisés à créer

Propriétaires concernés :

409 : 39018m² Commune de Grandson

Propriétaires voisins :

410 : 43956m² Commune de Grandson
 411 : 64990m² Commune de Grandson
 1100 : 1150m² DDP en fav. de la fondation grandsonoise d'équipement pour le football

CFF

